



Non presentation d'enfant

Par lily49

bonsoir,

mon ex femme a refusé de me remettre notre fille de 8 ans sur ma semaine de garde. Nous sommes divorcés et nous gardons alternativement notre fille chacun une semaine sur 2 comme établi dans le jugement. Mon ex femme dit garder notre fille car elle souhaitait rester avec elle une semaine de plus.

Que dois je faire? Est ce que je dois porter plainte? A t'elle le droit de faire cela sans mon accord? Quelles sanctions encoure t'elle? Si je retourne chercher ma fille à l'école, est ce que je me mets en défaut? Est ce que je risque des frais de garde supplémentaires sur cette semaine et sur les suivantes si effectivement ma fille ne souhaitait pas revenir chez moi?

Je vous remercie d'avance de m'éclairer dans mes démarches.

Bonne soirée

Par kang74

Bonjour

Que dit votre jugement ? (vu qu'il y a des petites vacances scolaires cela peut avoir un impact)

Qu'en pense votre fille ?

Si vous êtes en GA, si elle ne suit pas le jugement (à vérifier), oui, vous pouvez porter plainte .

Vous pouvez aussi récupérer l'enfant à l'école si c'est bien votre semaine.

A voir ensuite la réaction de l'enfant qui aura bientôt son mot à dire sur la façon de voir ses parents d'une part, et qui même si elle suit le jugement, peut avoir un comportement hostile envers vous .

Dans les histoires familiales , tout ne résout pas avec la loi .